

EXCURSIONS ARCHÉOLOGIQUES

DANS LE

VEXIN FRANÇAIS

PAR

LOUIS RÉGNIER

*Membre non résidant du Comité des travaux historiques,
Conservateur des antiquités et objets d'art du département de l'Eure,
Ancien vice-président de la Société historique du Vexin*

OUVRAGE POSTHUME

DEUXIÈME SÉRIE

VALMONDOIS — NESLES — FROUVILLE — HEROUVILLE

HEDOUVILLE — JOUY-LE-COMTE — JOUY-LE-MOUTIER

MARQUEMONT — JAMBVILLE — SAINT-CYR-EN VEXIN

PORTVILLEZ — GOMMECOURT — LIMETZ — ARTHIES

TRIE-LA-VILLE — LEVEMONT — LIMAY

GISORS

IMPRIMERIE BENARD-BARDEL & FILS

PARIS, LIBRAIRIE ERNEST DUMONT, 42, RUE BARBEY-DE-JOUY.

ROUEN, LIBRAIRIE AUG. ESTRINGANT, 11, RUE JEANNE-D'ARC

PONTOISE, LIBRAIRIE ALEXANDRE SEYÈS, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE.

Ce volume est le premier des publications posthumes qui paraîtront au fur et à mesure de la mise au net des manuscrits de notre ami Louis Régnier et lorsque ceux-ci seront complétés par les dessins nécessaires pour donner au lecteur une idée précise des monuments, comme il le disait si bien dans sa première série des " Excursions Archéologiques dans le Vexin Français ".

L'affreux accident qui l'arrêta brutalement en plein labeur, en pleine réalisation, ne lui a pas permis de terminer son œuvre.

L'histoire de Gisors et de ses monuments, pour laquelle il avait accumulé tant de notes et de documents précieux, est restée dans la période préparatoire et l'affectueuse admiration avec laquelle nous avons entrepris la publication de ses œuvres nous incite à ne nous servir que des rédactions suffisamment étudiées et qui ne demandent qu'une simple mise au net, sans craindre de modifier l'œuvre de celui qui fut l'un des meilleurs archéologues normands de son temps.

Nous n'entreprenons ce travail qu'avec la volonté de ne pas dénaturer sa pensée, de ne pas déflorer son œuvre si justement estimée et admirée des archéologues et qui telle, qu'elle existait à sa mort, constituait déjà l'un des plus beaux ensembles que l'érudition provinciale ait produits.

Nous laisserons donc de côté, nous le répétons, les notes trop succinctes qui, pour conserver toute leur valeur, demandaient à être développées par lui-même.

Nous avons cru devoir rassembler dans ce volume ce qui concernait une même région et nous demandons l'indulgence du lecteur si quelques-unes des localités citées sont légèrement en dehors des limites du Vexin Français.

L. FORT.

JOUY-LE-MOUTIER

(1921)

Voici comment Lebeuf, historien du diocèse de Paris, expliquait en 1754 (1) l'origine de Jouy-le-Moutier (2) :

C'est une des trois paroisses du diocèse de Paris qui sont situées au delà de la rivière d'Oise...; les deux autres sont Andrezy et Lieux.

« Cette paroisse de Jouy ne doit passer que pour un démembrement de celle d'Andrezy, mais un démembrement très ancien et dont le temps est inconnu. Ainsi, comme le chapitre de Paris possédait l'église d'Andrezy au moins dès le ix^e ou x^e siècle, la succursale qui avait été érigée à Jouy à cause de l'étendue du territoire dut être réputée appartenir au même chapitre lorsqu'elle fut érigée en paroisse.

On ignore en quel temps fut faite cette érection. On sait seulement que les chanoines de Notre-Dame de Paris étaient en possession du droit de nommer à cette cure vers l'an 1200, puisque cela se lit ainsi dans le pouillé, et qu'au milieu du xiii^e siècle, il fallut obtenir leur consentement pour démembler le village appelé Lieux de cette paroisse de Jouy devenue trop considérable et, en l'érigant en cure, leur en laisser la présentation. »

Lebeuf constate plus loin qu'au xviii^e siècle le chapitre de Notre-Dame de Paris était encore seigneur principal de Jouy.

I

La paroisse était sous le vocable de Notre-Dame de la Visitation ; mais il y avait depuis longtemps un second patron : saint Leu.

(1) *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. IV. Nous renverrons, comme nous l'avons fait jusqu'ici, à la réédition de 1883 (t. II, p. 102-106).

(2) Canton et arr. de Pontoise.

L'église est assise, assez mal orientée (1), sur un terrain en pente au milieu du village; elle domine la rue principale, et il faut gravir un long escalier pour accéder *au portail du nord*, créé au xvi^e siècle. Le portail primitif, celui de la façade, s'ouvre de plein pied sur le terrain de l'ancien cimetière qui s'étendait surtout au sud de l'église et dont le sol a été en grande partie aliéné. (Fig. 12.)

L'édifice de plan rectangulaire est construit tout en pierre de taille, il comprend une nef et un chœur flanqués de bas-côtés; les lignes longitudinales de ces bas-côtés sont rompues par la faible saillie du petit transept de même élévation, et au nord-ouest (2) par la saillie plus prononcée d'un large porche auquel on accède par dix-sept marches. Au milieu de l'église s'élève une tour de clocher (3)

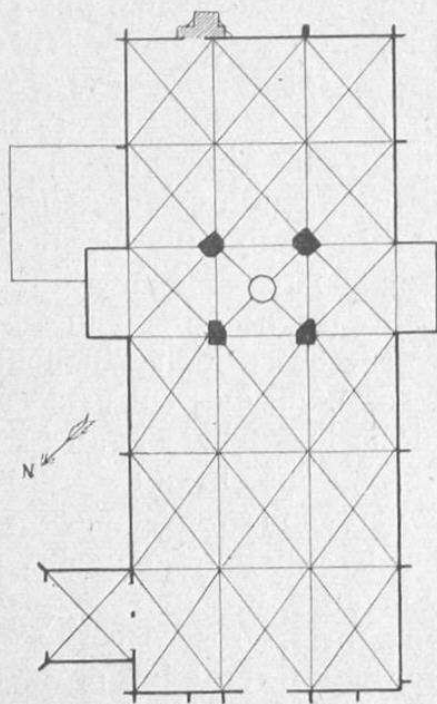


Fig. 12.

Eglise de Jouy-le-Moutiers
(Plan schématique)

Cette *tour* et la travée qui lui sert de base, constituent la partie la plus ancienne du monument; elles remontent au xiii^e siècle; le plan de l'église comprenait alors un chœur, aujourd'hui complètement disparu, et un transept, dont les bras furent reconstruits au xiii^e siècle, la nef qui complétait l'édifice du xii^e siècle fut remplacée au cours de cette période par une autre que nous croyons avoir été un large vaisseau dépourvu de bas-côtés. Dans la première moitié du xii^e siècle, le chapitre de Paris, seigneur de Jouy, fit construire le chœur en le doublant de bas-côtés mais la nécessité de contrebouter le clocher empêcha de donner la largeur convenable au vaisseau central et il en

(1) L'axe est dirigé du nord-ouest au sud-est.

(2) Pour simplifier notre description, nous parlerons comme si l'église était normalement orientée de l'ouest à l'est.

(3) Il y a un plan de l'église dans les relevés de l'édifice exécutés par l'architecte A. Ballu en 1874 et reproduits en 1900 dans la nouvelle série des *Archives des monuments historiques* (t. I, pl. 24).

fut de même quand, dès le premier tiers du XII^e siècle, on reconstruisit complètement la nef avec des bas-côtés. Les arcades très tendues de cette nef remplacèrent alors les contreforts qui épaulaient la tour de ce côté. Dans l'intervalle après l'achèvement du chœur, les paroissiens avaient ajouté des bas côtés à la large nef de la fin du XIV^e siècle. Ces additions et transformations se lisent encore dans l'édifice actuel, après un léger examen.

A la *façade occidentale*, on voit, par exemple, le portail de la fin du XII^e siècle surmonté d'une fenêtre flamboyante à un meneau et flanqué de deux contreforts qui furent ajoutés *lors de la construction de la nef actuelle*. On voit aussi, de chaque côté, un contrefort ayant appartenu à l'un des angles de la large nef contemporaine du portail et au-dessus du contrefort mentionné un reste de corniche du même temps. Enfin, à l'extrémité du bas côté sud, subsiste l'arc d'une porte dont le style indique le XIII^e siècle après examen.

Reprenons chacun de ces éléments. *Le portail* principal ne conserve d'ancien que ses voussures en tiers point et quelques-uns des tailloirs qui surmontent ses chapiteaux modernes. Les voussures sont ornées de nombreux tores, gros et petits, dégagés par des cavets et des gorges. Les tailloirs présentent une tablette, un cavet dégagé et un tore. Il y a, de chaque côté, trois colonnettes en délit qui ont été complètement renouvelées au XVI^e siècle sans qu'on leur ait rendu leurs bases. Les chapiteaux seuls ont été refaits, mais dans des conditions telles qu'ils doivent être la copie des anciens; les nouveaux appartiennent à ce style étoffé, nerveux à feuilles pleines et largement traitées, qui caractérisent les chapiteaux de la nef d'Ennery, du chœur de Puiseux, du donjon de la Villetertre; tout cela marche bien chronologiquement, avec la mouluration des claveaux (1).

Fait curieux et très rare, cette mouluration avec le même ébrasement des voussures, se retrouve à l'intérieur, dans la nef au-dessus d'un tambour de bois qui cache les pieds droits, de sorte que l'on ne peut dire s'il y a de ce côté des colonnettes comme au dehors.

En 1844, ce portail conservait un trumeau qui depuis a été supprimé. On y voyait, sur une colonne courte, coif-

(1) Les notes de M. de Guilhermy (1844), mentionnent l'existence du « chapiteau d'un fort beau style XIII^e siècle » (Bibl. Nat. m. p. fol. 382).

fée d'un chapiteau, une *statue de Vierge à l'enfant*. Trumeau et statue ont disparu.

Le reste de corniche que nous avons signalé à l'extrémité méridionale de la façade primitive consiste en tablette creusée, à cavet et portée par trois têtes humaines animalisées, dans un bon état de conservation. Si ce fragment occupe sa place primitive, et rien ne fait supposer le contraire, il faut en conclure que la corniche régnait à la base du grand pignon qui terminait la nef ; or, cette disposition obligatoire de l'architecture classique, n'était nullement dans le genre du Moyen Age. Je supposerais volontiers qu'elle se justifiait ici par l'existence, à ce niveau, d'un retrait du mur pignon : il n'était pas nécessaire, en effet, que le mur conservât jusqu'en haut l'énorme épaisseur que revêt le double ébrasement du portail.

A l'extrémité du *bas-côté sud*, ajouté comme celui du nord dans le cours du XIII^e siècle, une porte avait été ouverte dont l'arc seul reste visible : il comprend plusieurs voussures aujourd'hui sans ornement ; au tympan se profilait un arc trilobé, qui ne se révèle plus que par une rainure. Une porte moderne ; ouverte à l'extrémité du bas-côté nord, constitue aujourd'hui l'entrée la plus usuelle de l'église (1), depuis qu'on a établi une rampe à pente douce qui aboutit à l'ouest.

Malgré la reconstruction totale de la *nef* (2), les murs des bas côtés du XIII^e siècle ont été conservés, à l'exception seulement de la première travée du bas côté nord, où l'on a établi le portail abrité par le porche dont nous avons parlé et, chose surprenante, les murs sont encore percés de leurs lancettes primitives dans l'ébrasement coupé à l'extérieur et à l'intérieur d'une légère retraite.

Le *porche* forme une ample travée carrée dont la façade a été tout entière refaite au XIX^e siècle, sans qu'on ait restitué à la large arcade en tiers-point dont il est ouvert ses moulures, ni au contrefort oblique de l'angle nord-est les doubles clochetons appliqués qui se voient encore à mi-hauteur du contrefort nord-ouest. Une voûte sur croisée d'ogive gothique surmonte la travée ; il n'y a pas de supports, les arcs sont issus des murailles, des quatre angles

(1) Quand M. de Guilhermy visita l'église le 21 juillet 1844. il nota au tympan de cette porte alors bouchée, un « double trilobé superposé » ; il y avait aussi, dit-il, dans ses notes « quatre chapiteaux à feuillages de la belle époque du XIII^e siècle ». (Bibl. Nat. fol. 382).

(2) Au XVI^e siècle.

Une large clef circulaire devait comporter jadis un motif de décoration dont il ne reste rien. Au fond les deux baies jumelles du portail bordent de leur linteau arqué, les deux côtés d'un trumeau chargé d'une *statue de la Vierge* antérieure de près de deux siècles à tout ce qui l'entoure. Elle appartient au type hanché si commun pendant tout le *xiv^e* siècle et reproduit presque toutes les particu-



Fig. 13.
Vierge du portail.

rités habituelles à la parure de la vierge mère en cette période. (*fig. 13*).

L'enfant, vêtu, est assis sur la main gauche, il a été mutilé. La main droite de la vierge tenait un sceptre. Cette statue en pierre conserve des traces du polychrome ancien, qui comprenait notamment, sur la robe un semis de fleurons. On peut encore constater que les chaussures étaient pointues (1).

Les deux baies des portes sont dessinées par deux moulures périformes avec une large gorge où courent encore des débris de feuillage, ce double encadrement de

même genre dont les frises végétales ont été à peu près complètement détruites est commun aux deux baies et, suivant le profil en tiers-point de la voûte, surmonte le large tympan dont la partie centrale était remplie par le dais qui couronnait la statue du trumeau.

Cette entrée de l'église, qui était en 1844, la seule en usage (2) est aujourd'hui à moitié condamnée. Depuis 1844,

(1) Voir phototypie de cette statue pl. 15 *Alb. des objets mobil. artist. classés de Seine-et-Oise.*

(2) Voir M. de Guilhermy.

on a aussi supprimé la toiture d'ardoises en forme de pavillon qui surmontait le porche, sans doute depuis sa construction.

Les trois vaisseaux voûtés d'ogive, qui forment la partie du XIII^e siècle que nous avons décrite, sont à peu près de largeur égale; la nécessité de contrebuter le clocher n'a pas permis de donner à l'enceinte proprement dite une largeur entre piliers supérieure à 4 m. 20.

Les piliers au nombre de quatre, sont largement espacés et laissent le regard courir librement. Il a même fallu tracer en plein cintre la première arcade au nord et au sud, pour qu'elle ne dépassât pas la hauteur des autres. Les piliers sont d'assez fortes colonnes, à base gothique, de plan octogonal, un socle de même plan et soubassement carré; il y a naturellement, pour racheter la différence des plans, des motifs pyramidaux moulurés ou non. Tout est gothique d'ailleurs, dans la construction: la section du grand arc, celle des nervures de la voûte et le dessin de presque toutes les clefs. L'architecte voulut cependant prouver qu'il ne dédaignait pas la mode, et il eut l'idée un peu singulière de remplacer par un rang d'oves, avec les accompagnements obligés de pointes de flèches, les frises de feuillage dont il usa au premier pilier du nord.

Le pilier correspondant du midi a plus d'originalité, sans avoir plus d'élégance, on y voit des grosses coquilles accompagnées de cordelières, souvenir peut-être d'une coopération pécuniaire aux travaux de l'église par une confrérie de pèlerins.

Le long des murs latéraux, les supports de la voûte sont formés de légères moulures en guise de chapiteaux; contre le mur de l'ouest, il y a des demi-colonnes couronnées d'oves.

Quelques-unes des *clefs de voûte* des bas-cotés montrent des écus à la forme gothique, qui ont été mutilés. Sur l'un d'eux au nord, nous avons crû pouvoir reconnaître les trois fleurs de lys de France; un autre au sud présente un écu mi-partie qui semble indiquer une date antérieure à la mort de Claude de France première femme de François I^{er} (1524) et fille d'Anne de Bretagne. A la troisième baie du bas-côté nord, la clef est décorée d'un Saint-Michel, vainqueur du démon, groupe en haut relief d'une délicate naïveté.

L'ordonnance du vaisseau central se complète au-dessus d'une corniche aux puissantes moulures, par une galerie

de circulation avec balustrade à jour et par un épais formeret sous lequel s'ouvrent immédiatement de larges mais trop courtes fenêtres dont la toiture des bas-côtés gênait le développement, elles sont garnies de meneaux verticaux accompagnés le plus souvent de quelques compartiments flamboyants. On a cherché visiblement à ne pas dépasser la hauteur du chœur de manière à laisser complètement dégagée de la toiture, la plus grande partie possible du clocher.

Cet état supérieur de la nef avec les larges découpures de ses balustrades, donne à l'aspect intérieur de cette partie de l'église un caractère assez particulier, un peu sommaire, beaucoup moins élégant que pittoresque, une telle ordonnance est rare dans l'Île-de-France, tandis qu'elle fut assez fréquemment adoptée en Basse-Normandie où elle se montra dès la fin du XIII^e siècle.

Les nervures de la *voûte* forment à leur départ un faisceau qui s'appuie, à même hauteur des arcades, sur un cul-de-lampe revêtu de feuillages symétriques ; au dehors, il y a deux arcs-boutants. Ces arcs sont simples et dépassent à peine la toiture.

II

La travée de base du *clocher* a subi après l'achèvement de la nef, une reprise assurément hardie dont le maître de l'œuvre de l'église d'Ennery avait donné l'exemple plus de trois siècles auparavant. A l'origine, la travée encadrée de quatre doubleaux était voûtée à la hauteur même de ces arcs. Au XVI^e siècle, la voûte fut supprimée avec les deux arcs de l'ouest et de l'est, les supports de ces arcs furent prolongés sous la forme de demi-piliers pour porter au niveau des voûtes de la nef et du chœur, deux nouveaux doubleaux en tiers-point, puis, entre ces doubleaux on jeta une voûte d'ogive gothique ayant pour clef un large trou de cloche. Ainsi fut supprimé l'espèce d'écran que la base du clocher formait entre le chœur et la nef. On voit encore au-dessus de l'abside deux doubleaux latéraux du XII^e siècle demeurés intacts, les portes en plein cintre, sans ébrasement, qui, au-dessus de la voûte primitive, permettaient de passer du clocher dans les combles des deux bras du transept.

Les quatre arcades qui encadraient d'abord la base du

clocher reposaient sur quatre massifs piliers, revêtus de fûts appliqués. On compte une demi-colonne et deux demi-colonnettes pour chaque naissance d'arc ; entre les deux groupes appartenant au même massif, une place avait été ménagée pour la colonne-appui qui devait porter l'ogive et le comble. Un des supports subsiste ; on n'a supprimé en tout ou en partie que les chapiteaux de deux colonnes placés sur les supports qui ont été prolongés au XVI^e siècle comme il a été dit. Des bases, il ne reste qu'un petit nombre, elles se composent de deux tores inégaux séparés par une scotie, le tore inférieur muni de hautes griffes étroites, quelques-unes de ces bases ont été mal refaites au XIX^e siècle. Toutes reposent sur des socles carrés qui diminuent d'épaisseur de bas en haut après des retraits en glacis. Il est à noter que les socles des colonnes qui portaient jadis les ogives de la voûte sont plantés comme les tailloirs face aux nervures.

Les *chapiteaux* des petits fûts sont généralement ornés de longues feuilles méplates, terminées en volutes. Ceux des gros fûts affectent plus de variété. Il y a toujours des volutes sur les angles des tailloirs, souvent aussi un modillon plus ou moins saillant sous la face du même tailloir ; une fois ce modillon est remplacé par une fleur rosacée qui rappelle brièvement la rosette du chapiteau corinthien ; ailleurs, l'espace entre les deux feuilles d'angles divergentes est occupé par des feuillages sortant de demi-palmettes et fleurs rosacées ; parfois aussi les feuilles d'angle ont leurs bords plissés comme si elles étaient superposées à la manière d'un artichaut ; plus fréquemment, les grandes feuilles sortent d'une collerette de feuilles courtes, arrondies, parfois à nervures. Tout cela est archaïque, comme le sont aussi la plupart des tailloirs dont la tablette est portée tantôt par un épais quart de rond, tantôt par un quart de rond plus mince superposé à un cavet, tantôt encore par trois quarts de rond successifs ; toutes ces moulures sont toujours nettement séparées les unes des autres.

Les *arcs en tiers-point* des deux doubleaux primitifs du nord et du midi comprennent deux rangées de claveaux. Il ne reste rien des ogives de la voûte contemporaine, dont seul le formeret torique, assez épais, à tiers-point comme l'arc qu'il surmonte subsiste contre le mur au nord et au sud.

Une particularité doit être signalée dans le départ des petits fûts qui accolent la grosse demi-colonne sous le doubleau. Ces

fûts ne sont pas engagés de biais dans l'angle des deux dosserets voutés ; ils sont, eux aussi, des demi-colonnettes appliquées contre la face des dosserets où s'appuie la grosse demi-colonne. Cette disposition des petits fûts est assurément très rare ; on ne la trouve guère qu'à St-Etienne-de-Caen, Saint Nicolas de la même ville ; cette partie de l'église de Jouy-le-Moutier dûit se construire sous l'influence normande.

Les arcs en tiers-point ne se retrouvent pas dans les boiserie du clocher, qui sont construites en plein cintre. Une raison particulière de solidité et de résistance a donc fait établir avec intention l'arc brisé là où on savait par expérience que l'arc en plein cintre risquait de se briser sous la charge. Disons en passant que les piliers du clocher comme tous ceux de l'église ont été revêtus, sans doute au XVIII^e siècle de peinture couleur marbre. Il en a été de même de la partie basse des murailles. Seuls les piliers du chœur et les murs de ses bas-côtés, ont été débarrassés de cette ornementation superflue.

Les deux étages de baies que comprend le clocher proprement dit et dont l'ordonnance générale se retrouve, comme on sait à Cergy, Ennery et Nesles-la-Vallée, présentent des dispositions normales : pieds droits revêtus de doubles colonnettes, un fût plus gros prenant support commun sur chaque face de la tour entre les deux baies ; chapiteaux uniformément décorés de feuilles et volutes, fort simples tailloirs avec biseaux et cavets, arcs moulurés de deux tores, généralement dégagés par une gorge ; archivolt de dents de scie, seulement à l'étage supérieur ; contreforts colonnes qui ne se couvrent de chapiteaux qu'à l'étage supérieur ; colonnettes logées dans l'angle entre les colonnes contreforts ; au-dessus de chaque étage, une corniche à modillons moulurés, sans figures ; en face, courte flèche octogone lanternée de quatre clochetons coniques aux angles ; les parements de la flèche et des clochetons ont été presque entièrement refaits depuis le XII^e siècle et ne laissent plus apercevoir qu'à un très petit nombre d'endroits les imbrications à dents de scies des assises primitives.

Le *clocher* appartient, comme les trois autres que nous avons nommés, à la période 1125-1150 ; il est assez difficile de le ranger chronologiquement, à l'exception de celui de Nesles qui présente un peu plus de perfection dans ses détails. (*Fig. 14*)

Comme il ne reste rien des deux bras du *transept* pri-

mitif et que ceux actuels ont été reconstruits au XIII^e siècle après le chœur, il semble naturel d'étudier d'abord cette partie orientale de l'église.

C'est un spécimen intéressant du beau style en usage dans l'Ile-de-France au premier tiers du règne de Saint Louis, construit vers les années 1220-1240. Comme dans la nef et pour la même raison, les trois vaisseaux sont à peu près égaux en largeur, ce qui ne laisse au principal qu'une largeur insuffisante. L'aspect intérieur n'en est pas moins monumental. Chacun des trois vaisseaux est composé seulement de deux travées, de plan à peu près carré. Les deux arcades qui s'ouvrent de chaque côté du chœur proprement dit sont en tiers-point et leur unique rangée de claveaux, bordée de deux tores, s'appuie d'un côté sur une grosse colonne isolée, et tout un groupe de colonnettes adossées, d'une part, aux massifs orientaux du clocher. Ces-fûts sont logés chacun dans un angle droit, de la même manière qu'à Cergy et à Boissy-l'Aillierie.

Leurs bases ont été pour la plupart refaites au XIX^e siècle maladroitement, quelques-unes avec des griffes semblables à celles des colonnes du XIV^e siècle qui portent le clocher.

Les chapiteaux ont été respectés, les feuillages dont ils sont couverts se font remarquer par leur élégance et leur variété; dans l'interprétation du type courant à la période signalée, la fantaisie du sculpteur a même parfois terminé par une petite tête humaine spirituellement traitée les feuilles formant crochet sous les angles des tailloirs (cela se voit par exemple au sud du chœur, contre le chevet). Les deux chapiteaux des grosses colonnes sont dissemblables, celui du midi est enveloppé d'arum et de nénuphars, celui du nord, de vigne adroitement enroulée.

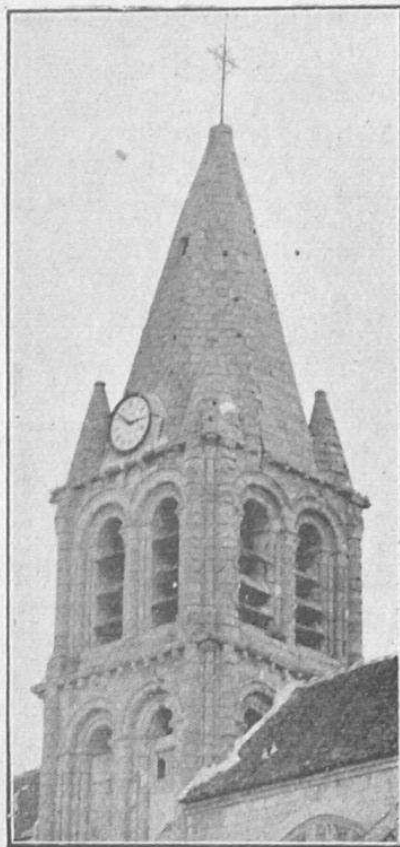


Fig. 14.

Clocher de Jouy-le-Moutier.

Les tailloirs, il n'est pas besoin de le dire, comportent le cavet profond bordé de deux filets que l'on voit partout dans les édifices contemporains.

Ces tailloirs quand ils portent leur ogive sont plantés face à la nervure. Ceux des colonnettes sont carrés : ceux des grosses colonnes ont leurs angles très fortement abattus.

Au premier étage règne la galerie du triforium à petites arcades sur colonnettes dont la présence est un des éléments les plus caractéristiques du style purement pratiqué à la première moitié du XIII^e siècle.

Les *arcades* de ce *triforium* sont interrompues au nord et au sud, par un groupe de trois colonnettes qui, reposant sur le tailloir des grosses colonnes, supporte l'ossature de la voûte. Ces colonnettes sont toutes en délit, celle du milieu est un peu plus forte que les deux autres et placée en avant. Le doubleau qu'elle supporte est profilé à deux tores séparés par un filet; la différence d'épaisseur avec l'ogive tient à ce que celle-ci ne présente entre les deux tores qu'une simple arête. Les mêmes profils règnent au rez-de-chaussée, c'est-à-dire dans les bas-côtés. Aux clefs, on voit partout appliquer des petites rosaces de feuillages variés, quelques-unes d'une composition très délicate. Celles du bas-côté nord présentent une saillie différente des autres côtés.

Comme à Ennery et pour la même raison, c'est-à-dire pour ne pas trop détruire la silhouette du clocher, on a ménagé avec soin la toiture. Celle du rez-de-chaussée étant commandée par les arcades inférieures de la toiture préexistante, en dessus la construction reprenant la liberté et, l'appui une fois ménagé à la toiture en appentis des bas-côtés, il put en surmonter directement le triforium qui tenait la voûte du formeret en tiers-point et profiter de l'espace en largeur qui lui était accordé faute de l'autre pour ouvrir son formeret en ample oculus, un de ces oculi qui sont un des caractères de l'école gothique parisienne dès la première moitié du XIII^e siècle. (1)

Comme à Ennery encore, on ne voulut pas ici d'arcboutants apparents. Ceux qui existent se dissimulent sous le comble des bas-côtés; ils sont en quart de cercle et reportent la poussée sur la moitié extérieure des doubleaux des bas-côtés. Les toitures en appentis des bas-côtés ont, d'ail-

(1) L'ordonnance du chœur de Jouy se retrouve presque identique à Arcueil, Champigny (Seine), Louveciennes (Seine-et-Oise) Verrières-sur-Bré (Seine-et-Marne), Sermaises (Loiret).

leurs, été surélevées depuis. Ils ne laissent plus voir la coursière extérieure qui régnait au-dessus du triforium; la hauteur primitive de ces toitures est encore indiquée par les corbeaux allégis de tores ménagés sur les murs du fond du triforium pour porter la poutre faîtière. (1)

Les lancettes éclairent les bas-côtés, mais celles qui s'ouvrent à l'extrémité orientale sont seules encadrées de deux colonnettes au pied droit et d'un tore sur les arêtes.

C'est ainsi qu'elles se présentent à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur.

La grande et *large fenêtre* qui garnit tout le chevet du chœur, entre les supports des formerets au-dessus de la piscine dont nous allons parler, ne fut établie sous cette forme que vers la fin du règne de François I^{er}; c'est la date qu'indiquent les moulures de son encadrement, où les profils gothiques se mélangent à ceux de la Renaissance et aussi le dessin du remplage porté par ses deux meneaux.

La *piscine* ménagée dans la partie du mur du XIII^e siècle, au milieu du chevet prouve que l'autel était alors isolé. L'arc en tiers-point qui abrite les deux cuvettes (la tablette du fond est moderne), est bordé d'un cavet bordé de deux baguettes.

Une autre *piscine*, en plein cintre avec colonnettes d'une disposition toute différente, existe dans le mur méridional de la travée orientale du bas-côté sud; l'arc de décharge est à parement extérieur dans la muraille; mais l'encadrement intérieur a été complètement refait au XIX^e siècle, sans qu'on ait laissé subsister aucun témoin pour attester de l'authenticité de la "restitution", on peut faire le même reproche à celui qui a dirigé la restauration des deux *piscines*, en tiers-point, ménagées dans les deux demi-croisillons au-dessus de la fenêtre terminale: la piscine du nord, sans doute postérieure à l'autre de quelques années, est enrichie d'un redent qui formait trilobe.

Revenons au *chevet du chœur*. Il serait intéressant de connaître la disposition des baies qui s'ouvriraient originellement dans cette muraille. On constate tout d'abord qu'un passage n'a jamais réuni les deux triforiums; puis deux baies demeurées en place à l'intérieur et séparées par l'intervalle d'une niche, montrent qu'une seule fenêtre de médiocre largeur s'ouvrait au rez-de-chaussée; d'autre part,

(1) Voir l'une des figures de la planche de relevés consacrée au chœur de Jouy dans les *Eglises de bourgs et villages*, par A. de Boudot (1867, t. II). Voir aussi les relevés de Ballu précités.

une sorte d'archivolte creusée en cavet, subsiste au dehors, à la partie supérieure de la muraille; sa courbe en plein cintre occupe tout l'espace compris entre les contreforts; ce couronnement n'a donc pu convenir à la fenêtre primitive, pas plus qu'il ne convient à celle du xvi^e siècle; nous croyons qu'il abritait une petite rose, et que le percement du chevet comprenait aussi, à l'origine, une fenêtre unique à tiers-point encadrée de deux colonnettes et surmontée d'une rose. (1)

Le reste du chœur au dehors est très simple. Les lancettes des murs ont leur ébrasement coupé d'une large retraite; l'encadrement des *oculus* est nul. Les corniches ne présentent qu'une rangée de petits cubes sans ornements. Les contreforts lient leurs glacis inférieurs par des retours latéraux à celui qui règne au pied du porche, et les larmiers affectent partout un même profil, creusé en demi-cercle à la partie inférieure. Une tourelle qui fait saillie au chevet entre le chœur et le bas-côté nord, mêle des contreforts à des parties de coupe polygonale qui naissent seulement à deux ou trois mètres au-dessus du sol sur des motifs de sculpture formant cul-de-lampe : une tête humaine d'un côté, une feuille de l'autre. On pénètre dans l'escalier par une porte qui s'ouvre dans le mur oriental du bas-côté nord; on entre d'abord dans une sorte de petit vestibule saillant à l'extérieur contre la tourelle; les pieds droits de la baie, abattus en biseau, portent un linteau à l'aide de deux corbelets en cavet souligné de petits tores.

Une *particularité intéressante du chœur* de Jouy ne doit pas être omise: au bas du fût de la plus saillante des trois colonnettes en délit, qui portent la voûte du chœur, immédiatement au-dessus de la base, demeure intact, depuis le xiii^e siècle, un petit cube de pierre dont la largeur excède à peine le diamètre du fût, présentant sur sa face antérieure une croix de Malte méplate, dans laquelle on ne peut voir qu'une croix de consécration.

Le chœur achevé, on refit les deux bras du transept. Ils font saillie sur la ligne des bas-côtés et dépourvus de contreforts, surmontés comme le reste du bas vaisseau de toiture en appentis, ils n'ont guère de caractère à l'exté-

(1) Dans deux églises de la banlieue parisienne, Arcueil et Bagneux, le chevet est resté percé depuis le xiii^e siècle d'une assez grande fenêtre surmontée de petits oculi.

rieur où deux fenêtres en tiers-point plus amples que les autres s'imposent néanmoins aux regards.

L'une, au nord, serait contemporaine de la reconstruction: son remplage comprend simplement un meneau, deux petits arcs en tiers-point et un oculus.

La réfection de l'autre fenêtre xvi^e siècle, celle du sud, indiquerait assez qu'elle était d'abord moins grande et ce fait, joint à la présence à l'intérieur d'une première plus complète que celle du nord ferait penser que la reconstruction du transept fut commencée au midi. La fenêtre méridionale dont nous parlons est encadrée de moulures gothiques, au remplage comprenant deux meneaux, trois arcs en plein cintre, un soufflet ovoïde et deux larges mouchettes avec compartiments tous pourvus de redents.

A l'intérieur, les deux travées sont recouvertes chacune d'une croisée d'ogives carrée et d'un berceau brisé qui correspond à la partie saillante de la construction. La voûte d'ogive est au même niveau que celle des bas-côtés du chœur, et il est facile de voir que la réfection du transept était prévue quand on reconstruisit cette partie de l'église. Les nervures ont de part et d'autre le même profil. Notons, à la travée nord, les charmants feuillages de la clef, et, sous le berceau brisé, contre le mur, un formet qui repose encore à l'angle nord-ouest sur un chapiteau semblable aux autres, à tailloir carré, mais que nous croyons n'avoir jamais été qu'un cul-de-lampe.

L'arc doubleau ouvert sur la voûte de la nef est du xiii^e siècle comme le reste de la voûte; il repose le long de la muraille sur des colonnettes groupées, du côté du clocher sur un cul-de-lampe polygonal qui porte en outre l'ogive du xiii^e siècle et celle du xvi^e. Ce cul-de-lampe est revêtu de feuilles à découpures étroites et longues. Le tailloir qui règne au-dessus prouve que nous sommes encore au xiii^e siècle.

Mais la hauteur de ces doubleaux occidentaux du transept, leur peu d'épaisseur, déconcertent l'observateur. Et le problème se pose alors de savoir quelle était l'ordonnance intérieure de la nef et de ses bas-côtés avant les grands travaux exécutés.

Quand les bas-côtés furent ajoutés, vers le milieu ou dans la seconde moitié du xiii^e siècle, à la nef unique de la fin du xii^e, établit-on les arcades de communication sur l'emplacement même des anciennes murailles de cette nef primitive? La largeur des deux doubleaux en question

prouve le contraire. Il faut donc admettre que des arcades furent établies au XIII^e siècle sur l'emplacement même de celles que nous voyons aujourd'hui; mais les deux vaisseaux égaux ainsi établis furent inutiles. On peut le supposer au moins pour les bas-côtés. Il est évident que, dans le cas contraire, les doubleaux d'entre les voûtes et le transept auraient eu plus d'épaisseur qu'ils n'en ont. En outre, il est présumable que les supports de ces voûtes étaient des culs-de-lampe et non des colonnettes.

Les objets mobiliers anciens sont peu nombreux et de peu d'intérêt. Notons d'abord la *cuve baptismale* au plan en forme de navette, que son rebord supérieur, seule partie moulurée, ferait croire peut-être contemporaine des bas-côtés, où elle se trouve, ajoutés à la nef, comme nous l'avons dit, vers le milieu ou dans la seconde moitié du XIII^e siècle. Cette moulure reproduit en effet le profil du tailloir du chœur et des bras du transept.

On ne voit guère à citer ensuite que la *peinture sur toile* appliquée sur une boiserie regardant l'ouest contre le massif nord-ouest de la base du clocher. On peut s'en faire une idée en examinant la reproduction phototypique qui en a été donnée dans *l'Album des objets mobiliers artistiques classés de Seine-et-Oise* (1), une inscription, d'ailleurs archaïque, gravée dans l'encadrement de bois, en haut et en bas, dit notamment ceci :

“ Blanche (sic) voue à la sainte Vierge, Louis, son fils, à Maubuisson ”.

Or, que voyons-nous ? Une reine en grand manteau fleurdelisé, qui présente un jeune prince agenouillé, les mains jointes et couvert d'un manteau pareil, à une religieuse qui apparaît dans les nuages avec un geste d'accueil. Au centre du tableau, la Sainte Vierge, mollement étendue sur les nuages, contemple la scène d'un air assez indifférent, en tout cas peu expressif.

On ne peut pas ne pas reconnaître Anne d'Autriche dans la reine et, dans le priant qu'elle présente, le jeune Louis XIV. Sans doute, on aurait pu, par flatterie, au XVII^e siècle, donner à Blanche de Castille et à son fils les traits du souverain et de la reine, sa mère; mais remarquons le costume de la religieuse, tout y exclut Maubuisson.

Il suffit de lire l'Histoire des premiers legs du Carmel

(1) Planche 86. (Note L. F.)

de Pontoise, de Monsieur le Chanoine Pierron (1) pour être persuadé qu'Anne d'Autriche et Louis XIV, familiers du Couvent, sont là pour leur propre compte, et que la reine met son fils sous la protection de la sainte réformatrice des Carmélites, dont le costume en est très reconnaissable. D'ailleurs, l'inscription : « EX VOTO 1646 », qui se lit au bas de la peinture, à droite, suffit à écarter l'étrange histoire imaginée par je ne sais quel pieux ignorant. Ex voto 1646, les deux personnages et la Sainte Thérèse suffisent amplement à tout expliquer.

Il n'y a, d'ailleurs, rien de relatif, ni au vœu, ni au tableau dans les écrits qui nous sont connus. Le vœu est de 1646, l'inscription le prouve, Louis XIV avait alors huit ans, mais le tableau qui en garde le souvenir ne fut peint qu'une dizaine d'années après, alors que Louis XIV avait atteint l'adolescence.

On a rétabli dans l'église (2) une inscription sur marbre noir (hauteur : 0 m. 52 ; largeur : 0 m. 54) dont M. de Guilhermy avait relevé le texte alors qu'elle servait de tablette sur un poêle du presbytère (3). Elle était destinée à rappeler de nombreuses donations faites à la fabrique par deux frères, Charles et Jean Bornat, dont les qualités ou fonctions demeurent ignorées, par suite d'une mutilation du marbre, le texte révélant seulement qu'ils étaient fils du sieur Jacques Bornat, « architecte et bourgeois de Paris ». Ces donations résultent de divers actes et testaments de 1687, 1693, 1705 et 1706. Je remarque parmi les objets donnés deux chasubles, « l'un (sic) de satin couleur de roze seiche (4) et l'autre de brocart noir », une sonnette d'argent et pour servir seulement lorsqu'on portera le saint viatique aux malades, « un fauteuil et deux chaises de point d'Hongrie pour les célébrans, diacre et sous diacre », 100 livres de rente « pour un maitre d'écolle » 100 livres de rente pour une maitresse d'écolle.

Une autre inscription sur marbre noir également publiée

(1) Jeanne Séguier, en religion Jeanne de Jésus, carmélite de Pontoise dans *Mém. de la Soc. Hist. du Vexin*, t. XXX, 2^e fascicule, 1912 p. 114 à 236.

(2) Contre le mur ouest du bras nord du transept.

(3) Il a publié ce texte p. 358-359, t. II de ses *descriptions de l'ancien diocèse de Paris*.

(4) « C'est à peu près la couleur adoptée en signe de pénitence, notamment pour les dimanches de carême ». (Note de M. de Guilhermy.)

par M de Guilhermy gisait alors abandonnée à côté de la précédente. Elle rappelle les libéralités testamentaires faites en faveur de l'église de Jouy le 28 Janvier 1666 par un cure du lieu nommé Charpentier qui mourut le 23 mai suivant et fut inhumé dans l'édifice.

Lebeuf avait signalé « dans la chapelle de Saint-Michel, du côté septentrional de l'église, une épitaphe avec représentation d'un M. de la Barre, président des trésoriers de France ». M. de Guilhermy chercha le petit monument sans le trouver ; il finit cependant par reconnaître l'inscription dans une plaque en marbre noir abandonnée sous l'escalier du clocher. Il en a publié une copie figurée.

Il ne reste rien des autres objets, pierres funéraires et inscriptions que Lebeuf signalait en 1758 dans l'église de Jouy.

En 1554, les paroissiens s'étaient octroyés une belle sonnerie de quatre cloches, dont une seule, la plus grosse, en vertu de la loi, survécut à la Révolution ; mais il fut nécessaire, paraît-il de la remplacer en 1879.

Elle portait une inscription gothique fort simple dont M. de Guilhermy a publié le texte :

† L'an mil v^e liiii nous fûmes faites toutes iiii par les habitants de Jouy et nommée Marie.

* * *

L'église de Jouy-le-Moutier a été classée parmi les monuments historiques depuis l'année 1900.

